

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2015

---

L'an deux mille quinze, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

**Etaient présents** : BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, TROPIS Karine, VATIN Marc

**Absents excusés** : ANTOINE Frédéric

**Procuration** : SARTORI Janine a donné procuration à VATIN Marc, ADAM Pascal a donné procuration à DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert a donné procuration à CHAUVET Michel

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2015

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

### Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2015
- Festival Convivencia : convention Commune / Association Convivencia
- Tarifs des concessions de terrain au cimetière – Columbarium- Dépositaire au 1<sup>er</sup> août 2015
- Tarifs location salle de l'Orangerie au 01/01/2016
- Repas républicain 2015
- Décision modificative
- Médiathèque : approbation APD – Honoraires Maîtrise d'œuvre
- Médiathèque : Demandes de subvention DRAC, Etat, Conseil Départemental
- Demande de subvention Conseil Départemental Armoire négative
- Demande de subvention Conseil Départemental Armoire maintien en température
- Octroi subvention concernant la classe transplantée
- Admission en non valeur
- Modification des commissions municipales et désignation des membres
- Dépose ligne basse tension « Beauregard-Marcou »
- Création de deux postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- Don à la Commune d'un tableau
- Questions diverses
- Porté à connaissance

### 1 - Election du secrétaire de séance

K. Tropis est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### 2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

Retrait :

- Médiathèque : approbation APD – Honoraires Maîtrise d'œuvre

Ajout :

- Redevance d'occupation du domaine public GRDF

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### **3 – Validation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2015**

Mise à part une correction orthographique, en l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance 8 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### **4 – Délibération 2015/06/01 : Festival Convivencia : convention Commune / Association Convivencia**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, l'organisation depuis plusieurs années, du Festival nommé aujourd'hui Convivencia, sur le Canal du Midi à l'écluse du sanglier. Il a eu lieu cette année le 6 juillet.

Une convention doit être signée entre la Commune et Convivencia et une participation financière d'un montant de 3500 € sera versée. Cette dépense est prévue au BP 2015 Article 6574 Association Convivencia.

S. Daza précise que le festival s'est déroulé dans de bonnes conditions, malgré quelques coupures de courant, et a rassemblé un public nombreux.

M. le Maire remercie les personnes qui ont aidé à son bon déroulement.

Après délibération, la signature de la convention Commune/Convivencia est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **5 – Délibération 2015/06/02 : Tarifs des concessions de terrain au cimetière – Columbarium- Dépositaire au 01/08/2015**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués concernant les concessions des terrains au cimetière et au columbarium. Il propose de les revaloriser de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 :

<b>CONCESSION</b>	<b>DUREE</b>	<b>PRIX</b>	<b>SUPERFICIE</b>
Tombe	30 ans	120 €	2 m <sup>2</sup>
Tombe	50 ans	158 €	2 m <sup>2</sup>
Caveau (haut ou bas)	30 ans	198 €	6 m <sup>2</sup>
Caveau (haut ou bas)	50 ans	283 €	6 m <sup>2</sup>
Demi-emplacement tombe	30 ans	80 €	1 m <sup>2</sup>
Demi-emplacement tombe	50 ans	105 €	1 m <sup>2</sup>
Demi-emplacement caveau	30 ans	132 €	3 m <sup>2</sup>
Demi-emplacement caveau	50 ans	190 €	3 m <sup>2</sup>
<b>DEPOSITOIRE</b>			
- droit de 1 <sup>ère</sup> inhumation dans le dépositaire		44 €	
- montant mensuel de la redevance pour dépôt		17 €	
Tout mois commencé est dû en entier.			
<b>COLUMBARIUM :</b>			
	15 ans	55 €	
	30 ans	76 €	
	50 ans	109 €	

Après délibération, les tarifs des concessions au cimetière au 01/08/2015 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **6 – Délibération 2015/05/03 : Tarifs location salle de l'Orangerie au 01/01/2016**

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2015 et propose de les modifier à compter du 1er janvier 2016, soit :

Association Ayguesvivoise :	location gratuite
Particulier Ayguesvivois :	316 €
Association hors Ayguesvives :	316 €
Particulier hors Ayguesvives :	949 €
Caution :	400 €
Nettoyage :	100 € si nettoyage non assuré par le loueur 40€ pour les associations.

Chauffage : en fonction de la consommation x KW.

M. le Maire, rappelle également que conformément à la décision prise en délibération du 14/10/2008, le personnel communal (contractuel, stagiaire ou titulaire), ne résidant pas sur la Commune peut réserver la salle de l'Orangerie au même titre qu'un Ayguesvivois.

De plus, la location de la salle de l'Orangerie est autorisée pour :

- les Ayguesvivois : toute l'année ;
- les personnes extérieures à la Commune : seulement d'octobre à mars inclus.

S. Daza explique qu'une réflexion est menée pour faire évoluer la mise à disposition de la salle de l'Orangerie aux associations.

Après délibération, les tarifs de location de la salle de l'Orangerie au 01/01/2016 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **7 – Délibération 2015/05/04 : Tarifs d'utilisation Gymnase et installations sportives au 01/09/2015**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs d'utilisation du gymnase et des installations sportives appliqués depuis le 1er septembre 2002. Il propose une augmentation au 1/09/2015 soit :

Utilisation du gymnase :

- Association extérieure à la Commune :
    - Utilisation ponctuelle 24 € / Heure
- Au-delà de deux heures d'utilisation : forfait de 48 € quel que soit le nombre d'heures d'utilisation
- Location durable (sauf Tennis) 15 € / Heure
  - Année scolaire 120 €
- Individuel avec carte ASA (Tennis, Badminton) 6 € / Heure
  - Entraînement, tournois, stage sportif, animation sportive... organisés par FC de l'Autan, par l'ASA ou par la Fédération Nationale sous la responsabilité de l'ASA GRATUIT

Utilisation des installations sportives extérieures :

Terrains de sports 10 € / 2 heures

S. Daza demande s'il serait possible de créer un tarif supplémentaire pour les stages au gymnase (ex GRS).

M. le Maire répond que la question peut être travaillée en commission dans le cadre de la refonte du règlement. En l'occurrence, il s'agit ici d'opérer une revalorisation des tarifs.

Après délibération, les tarifs d'utilisation du Gymnase et des installations sportives au 01/09/2015 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **8 – Délibération 2015/05/05 : Tarif Repas républicain 2015**

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal doit délibérer sur les tarifs du Repas républicain 2015.

M. le Maire propose de maintenir le même tarif qu'en 2014 d'une année sur l'autre, seule une nouvelle délibération viendra les modifier.

- adultes domiciliés dans la Commune : 11 €

- adultes non domiciliés dans Commune : 22 €
- enfants âgés de 5 à 12 ans : 7 €
- enfant de moins de 5 ans : gratuit

Après délibération, les tarifs du Repas républicain à partir de 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **9 – Délibération 2015/05/06 : Décision modificative n° 2**

Vu la résiliation anticipée des baux de deux logements communaux, il y a lieu de prévoir le remboursement des montants de garantie versés à l'entrée dans les locaux.

M. le Maire propose donc de transférer le montant nécessaire du compte 020 – dépenses imprévues au compte 165 – dépôts et cautionnements reçus.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
165 – Dépôts et cautionnements reçus		443,00 €		
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>443,00 €</b>		
020 - Dépenses imprévues d'investissement	443,00 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>443,00 €</b>	<b>443,00 €</b>		

Après délibération, la décision modificative n° 2 est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **10 – Délibération 2015/05/07 : Demande de subvention pour l'acquisition d'une Armoire négative à la restauration**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'une armoire négative (congélateur) pour assurer le bon fonctionnement de la restauration municipale.

Pour cela, il propose le devis de l'entreprise suivante :

- SAS QUIETALIS d'un montant HT de 1 781.25 € (mille sept cent quatre vingt un euros vingt-cinq cents).

Il propose que le financement se fasse par prélèvement sur fonds propres au B.P. 2015 et que la Commune sollicite une subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental.

Aucune autre demande de subvention ne sera faite auprès de l'Etat ou de la Région.

Après délibération, la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'une armoire négative est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **11 – Délibération 2015/05/08 : Demande de subvention pour l'acquisition d'une Armoire maintien en température à la restauration**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'une armoire de maintien en température (chaude) pour assurer le bon fonctionnement de la restauration municipale.

Pour cela, il propose le devis de l'entreprise suivante :

- SAS QUIETALIS d'un montant HT de 2 665,00 € (deux mille six cent soixante-cinq euros).

Il propose que le financement se fasse par prélèvement sur fonds propres au B.P. 2015 et que la Commune sollicite une subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental.

Aucune autre demande de subvention ne sera faite auprès de l'Etat ou de la Région.

Après délibération, la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'une armoire de maintien à température est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **12 – Délibération 2015/05/09 : Modification des subventions allouées à Convivencia et à la classe transplantée**

M. le Maire rappelle la décision modificative N°1 prise lors du Conseil en date du 18 mai dernier. Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au réajustement des montants des subventions allouées à la coopérative de l'école élémentaire et à l'association Convivencia, de la façon suivante :

- attribution d'une subvention complémentaire de 510 € (cinq cent dix euros) à la coopérative scolaire pour la participation aux frais de la classe transplantée du 27 au 29 mai 2015 ;
- diminution de la subvention attribuée à Convivencia pour un montant de 100 € (cent euros) qui s'élève donc à 3 500 euros au lieu de 3 600 euros, au vu des informations complémentaires concernant l'organisation de la manifestation justifiant cette réévaluation.

Ces modifications seront imputées sur le compte 6574 du BP 2015.

Après délibération, les modifications des subventions allouées sont approuvées à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **13 – Délibération 2015/05/10 : Admission en non valeur**

M. le Maire informe l'assemblée de la transmission par Mme la Trésorière d'un état de demande en non valeur. Il correspond à des titres des exercices de 2013 et 2014. Il s'agit de restes qui n'ont pu être recouverts malgré les procédures employées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non valeur.

Considérant que Mme la Trésorière a justifié des diligences règlementaires pour recouvrer certaines créances de la Commune auprès des débiteurs et que ces derniers sont soit insolvables, soit sont décédés, ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuite de 5 € ou 30 €, M. le Maire propose d'admettre ces sommes en non valeur.

<b>ADMISSION EN NON VALEUR</b>					
<b>Exercice</b>	<b>Référence</b>	<b>NOM</b>	<b>Objet pièce</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif</b>
<b>Numéro de la liste : 1751090211</b>					
2014	R-12-85	EL HASSANI Ali	83	19,90	Poursuite sans effet
2014	R-12-84	EL HASSANI Ali	83	32,14	Poursuite sans effet
2014	R-12-86	EL HASSANI Ali	83	16,56	Poursuite sans effet
2014	R-12-86	EL HASSANI Ali	83	25,02	Poursuite sans effet
2014	R-12-85	EL HASSANI Ali	83	19,41	Poursuite sans effet
2014	R-12-85	EL HASSANI Ali	83	33,01	Poursuite sans effet
<b>Total liste</b>				<b>146,04</b>	
<b>Numéro de la liste : 1414480211</b>					
2014	R-12-144	MAISONNAVE Eric	83	42,74	Décédé et demande renseignements négative
2014	R-12-101	MAISONNAVE Eric	87	18,00	Décédé et demande renseignements négative
2014	R-12-141	MAISONNAVE Eric	83	69,68	Décédé et demande renseignements négative
2014	R-12-164	MOTHE Martine	83	15,36	Poursuite sans effet
2014	R-12-165	MOTHE Martine	83	15,36	Poursuite sans effet
2014	R-12-74	VIGUE Jacques	83	0,47	RAR inférieur seuil poursuite

2014	R-12-74	DOUK Danielle	83	0,47	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-192	DELAURIER Antoine	300	10,00	Poursuite sans effet
2013	T-56	DOUK Danielle	300	104,96	PV carence
<b>Total liste</b>				<b>277,04</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>423,08 €</b>	

M. Laffont demande s'il s'agit de sommes liées à la restauration scolaire.

M. le Maire répond que c'est principalement le cas, mais pas uniquement. Il s'agit de personnes pour lesquelles nous n'avons plus de possibilité de poursuite.

Après délibération, l'admission en non valeur pour un total de 423.08€ est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **14 – Délibération 2015/05/11 : Modification des commissions municipales et désignation des membres**

Conformément à la demande formulée par des élus lors du précédent Conseil Municipal, M. le Maire propose les modifications suivantes :

### **Commission 1 : Solidarité Cohésion Sociale**

Sont proposés :  
SARTORI Janine  
 BRIANT Laetitia  
 DAZA Sarah  
 DEMAY Véronique  
 EMERY Françoise  
 LAFFONT Maryse  
 LOMBARD Stéphanie  
 PINAUD Sébastien  
 TROPIS Karine

### **Commission 2 : Patrimoine, Environnement, Cadre de vie, Travaux**

Sont proposés :  
VATIN Marc  
 ANTOINE Frédéric  
 CHAUVET Michel  
 DAZA Diane-Sarah  
 DELMAS Gilbert  
 DEMAY Véronique  
 MAUFRAS Jean-Yves  
 MAUREL Alain  
 SARTORI Janine

### **Commission 3 : Education, Sports, Loisirs, Culture, Associations, Citoyenneté**

Sont proposés :  
DAZA Diane-Sarah  
 SARTORI Janine  
 BRIANT Laetitia  
 CHAUVET Michel  
 DEMAY Véronique  
 EMERY Françoise  
 GRELAT Hélène  
 LOMBARD Stéphanie  
 MAUFRAS Jean-Yves  
 TROPIS Karine

### **Commission 4 : Finances, développement économique**

Sont proposés :  
ADAM Pascal  
 DAZA Diane-Sarah  
 MAUREL Alain  
 SARTORI Janine  
 VATIN Marc  
 FOLLET Jérôme  
 LAFFONT Maryse

### Commission 5 : Urbanisme, Aménagement de l'espace, voirie, agriculture

Sont proposés :

MAUREL Alain

ADAM Pascal

ANTOINE Frédéric

DELMAS Gilbert

FOLLET Jérôme

GRELAT Hélène

LOMBARD Stéphanie

MAUFRAS Jean-Yves

PINAUD Sébastien

VATIN Marc

**Le groupe Communication est, pour information de l'assemblée, constitué de :**

DAZA Diane-Sarah

ADAM Pascal

MAUREL Alain

SARTORI Janine

VATIN Marc

CHAUVET Michel

DEMAY Véronique

EMERY Françoise

FOLLET Jérôme

LAFFONT Maryse

MAUFRAS Jean-Yves

TROPIS Karine

Après délibération, le Conseil Municipal proclame élus les membres des commissions précédemment citées.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **15 – Délibération 2015/05/12 : Dépose ligne basse tension « Beauregard-Marcou »**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne en date du 04/06/2015 concernant la dépose d'une ligne Basse Tension vétuste et inutile sur le P13 « Beauregard, Puybusque, Marcou ».

En complément des travaux de renforcement du réseau Basse Tension sur le P13 « Beauregard », une dépose de la ligne de « Beauregard » jusqu'au lieu-dit « Marcou » sera réalisée.

Le SDEHG attire notre attention sur le fait que ces parcelles en zone agricole au POS ne seront plus desservies par l'électricité.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune d'émettre un avis.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux travaux du SDEHG à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **16 – Délibération 2015/05/13 : Création de 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

M. le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre de l'ALAE, la commission essaie de faire en sorte de pérenniser les emplois.

Il a été demandé aux services de faire des propositions d'intégration dans la fonction publique de salariés, actuellement en CDD renouvelés, afin de stabiliser leur emploi.

S. Daza explique que depuis deux ans, l'ALAE a subi des restrictions importantes en terme de personnel, comme tous les services. La Commune a pris en compte la demande de reconnaissance des animateurs et commence une démarche de stagiairisation pour certains animateurs.

Les critères retenus sont les suivants :

- ancienneté sur le poste ;
- implication dans une démarche de formation ;
- temps d'intervention hebdomadaire ;
- capacité de polyvalence et d'adaptation.

Deux animateurs remplissent les conditions. Pour ces mêmes personnes, le Sicoval est entré dans une démarche de professionnalisation.

La marge de manœuvre budgétaire de la Commune a aussi été évaluée sur 2015/2016.

La proposition qui est faite aujourd'hui porte sur la création de deux postes d'Adjoint d'Animation (catégorie C) à temps non complet (12/35°).

M. Laffont rétorque que c'est encore un coût supplémentaire pour le budget personnel communal.

M. le Maire répond qu'effectivement cela impactera le budget mais qu'il faut aussi voir la situation des salariés en CDD qui n'ont aucune perspective d'évolution de carrière. L'idée est de promouvoir des personnes extrêmement volontaires et déterminées et de les inscrire dans une démarche de professionnalisation.

L. Briand demande si le reste du temps ces personnes travaillent pour le Sicoval.

M. le Maire répond que c'est le cas. Ces personnes travaillent à l'ALSH mais pas de façon identique. Par ailleurs il fait valoir que le niveau de rémunération du Sicoval est supérieur à celui de la Commune.

J.Y. Maufras : la masse salariale va donc augmenter.

M. le Maire réaffirme, mais explique que c'est du donnant-donnant, pour pouvoir garder de bons éléments il faut aussi donner, au risque de les perdre. De toute façon, leurs salaires étaient déjà intégrés à la masse salariale, c'est leur évolution de carrière qui va impacter la masse salariale.

J.Y. Maufras : et d'éventuelles réussites à concours.

M. le Maire répond que la réussite à concours n'oblige nullement la Collectivité à créer un poste.

M. Laffont : par contre l'avancement de grade est obligatoirement pris en compte, car il dépend de l'ancienneté.

L'honnêteté voudrait que l'agent soit clairement informé du fait qu'il n'y aura pas de création de poste suite à réussite au concours.

M. le Maire : il n'y a pas d'équivoque sur cette question.

Après délibération, la création de 2 postes d'Adjoint d'Animation est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **17 – Délibération 2015/06/14 : Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet**

M. le Maire expose qu'un agent de la Collectivité a la possibilité d'accéder au grade d'Agent de Maîtrise par le biais de l'avancement de grade.

Pour l'instant, il y a négociation avec l'agent par rapport à l'évolution de son travail, l'enjeu étant qu'il puisse bénéficier de cet avancement.

Pour marquer la bonne volonté de la Collectivité, il est proposé de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1/09/2015, ce qui ne veut pas dire que l'agent sera nommé sur ce poste.

M. le Maire insiste sur le fait que cette création n'engage absolument aucune évolution de la masse salariale.

L. Briand demande quel est l'intérêt recherché.

M. le Maire répond que c'est pour l'agent la possibilité d'accéder à un grade d'emploi mieux adapté à son poste sur la collectivité, et même pour une éventuelle mutation. Pour la Collectivité, il s'agirait de pouvoir lui donner davantage de responsabilités.

Après délibération, la création d'un poste d'Agent de Maîtrise est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **18 – Don à la Commune d'un tableau**

Un tableau a été cédé à la Commune par Monsieur Roland Lasserre, peint par lui-même, représentant un ara. Il a souhaité faire don de ce tableau, en hommage à son père ancien résistant décédé récemment.

M. le Maire a pris l'engagement de proposer au Conseil Municipal d'inscrire ce tableau à l'inventaire du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription du tableau au patrimoine de la commune.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------



## **19 – Délibération 2015/06/15 : Redevance d'occupation du domaine public GRDF**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, GRDF se doit de déclarer ses infrastructures à la Commune au titre du droit de passage et servitudes.

Vu la déclaration des installations de gaz par GRDF en date du 10/06/2015 qui précise le linéaire des canalisations sur le territoire communal de 13 475 m.

La répartition des linéaires de canalisation gaz par Maître d'ouvrage du domaine public s'établit comme suit :

- Conseil Départemental – Département 31 4 795 m
- Commune d'Ayguesvives 8 680 m

Le montant de la redevance dû par GRDF à la Commune d'Ayguesvives au titre de 2015 s'élève à 468 €.

Après délibération, la redevance d'occupation du domaine public GRDF est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **19 – Porter à connaissance**

### **Suite à délégation du CM au Maire en matière de Marché public jusqu'à 50 000 €**

- Pour la médiathèque : signature d'un marché Contrôle Technique avec Qualiconsult pour un montant TTC de 4464 €
- pour la médiathèque : signature d'un marché Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour un montant TTC de 1920 €
- Sol gymnase : rénovation et mise aux normes des traçages. Signature d'un marché avec Audax Basic System pour un montant TTC de 26 106 €

### **En matière de délivrance et reprise de Concessions cimetièrè**

- concession au cimetière attribuée à M. LARROCHE Robert pour 30 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30